

décembre 2025

www.brusvily.fr

Brusvily

bulletin d'informations municipales

LE MAG



Le verger des enfants



8 et 9

L'ENCRE DES MOTS

Une équipe pour
le partage de lire et
de faire ensemble

4 à 39

INFOS MUNICIPALES & ASSOCIATIVE

Pour bien
vivre ensemble

42 à 44

BRUSVILY
en Mosaïque
LOUANN LABBÉ
et THÉO MÉAL

Sommaire •

Mairie

3 Place de l'Eglise
22100 BRUSVILY
Tél. 02.96.84.55.22
Mail : mairie@brusvily.fr
Site internet : www.brusvily.fr
Page facebook :
@mairiebrusvily
Panneau Pocket

Horaires d'ouverture

Lundi, mardi, jeudi :
9h – 12h / 14h – 17h
Mercredi : fermé
Vendredi, samedi :
9h – 12h

Permanences des élus

Uniquement sur rendez-vous

Le Maire

Marie-Claire DOUENAT

Les Adjoints

Evelyne BARDOU
Michel MARIE
Jacqueline LEYZOUR
Franck BRIEUC

2

► École Les Petits Loups

02 96 84 52 22

► École de Plumaudan

02 96 86 04 61

► Bibliothèque

bibliotheque@brusvily.fr

Direction de la publication

M^{me} BARDOU Evelyne Adjointe

Rédaction / montage

Jacqueline LEYZOUR,
Anne DEBEIX, Colette PELOU,
Suzanne PERINA et la Mairie
de Brusvily

Crédits photos & Illustrations :

Freepik, mairie

Couverture :

Photo Evelyne BARDOU

Tirage

600 exemplaires

Création et impression

Claire de Lune
Brusvily
06 81 18 49 27
Imprimerie Du Guesclin
Quévert
02 96 85 96 92

Disponible également sur
www.brusvily.fr

03 Mot du Maire

04 Informations Municipales

30 Informations Générales

32 Vie Associative

40 Brus'utile et ludik'

42 Focus sur...



• Mot du maire



Chers Brusviliens,

L'hiver est arrivé, et avec lui, la magie des fêtes de fin d'année ! Les arbres sont dénudés, mais nos villages et notre commune s'illuminent de mille feux, grâce aux nouvelles illuminations et aux sapins mis à votre disposition.

Je profite de ce moment pour remercier les secrétaires, le personnel communal et le conseil municipal.

Merci également à tous les Brusviliens qui m'ont soutenue pendant mon dernier mandat au service de la commune.

Et pourtant notre engagement continue pour Brusvily par :

- **La rénovation** des portes et fenêtres de la cantine et de la salle Jules Ferry
- **La rénovation** de 3 rues : rue du puits, rue des noyers, rue du calvaire
- **La restauration** du chemin des 7 bornes
- **La citerne** incendie et nouvelles illuminations de Noël.

Je vous souhaite à tous de très belles fêtes de fin d'année, pleines de joie et de ressourcement.

Marie Claire Douenat



***et vous invitent le SAMEDI 17 JANVIER 2026 À 18 H
à la salle des fêtes de Brusvily.***

► PROJETS RÉALISÉS ET EN COURS

► TRAVAUX RÉALISÉS depuis le dernier bulletin d'informations municipales.

- Installation de WC chimique dans la salle préfabriquée
- Réfection des rues du Calvaire, du Puits, et des Noyers
- Installation d'une réserve incendie sur le terrain communal à l'Ecotay
- Création d'une aire de compostage partagé place de l'Eglise
- Réfection d'une partie du chemin des 7 bornes
- Achat d'un désherbeur.

► PROJETS À VENIR ET/OU EN COURS DE RÉALISATION

- Réfection voirie début de la rue des Aubépines
- Remplacement des portes et fenêtres de la Salle Jules Ferry
- Remplacement des portes et fenêtres du restaurant scolaire
- Acquisition d'ordinateurs et mise à jour du parc informatique de l'école
- Acquisition d'un véhicule, de conteneurs et chariots pour la livraison des repas au restaurant scolaire
- Remise en état du système de pompage de la lagune.



► RAPPEL DES RÈGLES D'URBANISME

*Nous vous rappelons que tous les travaux ayant pour objet de modifier l'aspect extérieur d'une construction, d'en changer la destination, de créer de la surface de plancher, de modifier le volume du bâtiment, de percer ou d'agrandir une ouverture **SONT SOUMIS À L'OBLIGATION DE DÉPOSER UNE DEMANDE D'AUTORISATION.***

Il est important de respecter cette règle-

mentation, faute de quoi vous seriez en infraction avec le Code de l'urbanisme. Selon la nature des travaux envisagés, il peut s'agir d'**une simple déclaration préalable, ou d'un permis de construire.**

Nous vous invitons à venir en Mairie pour vous renseigner sur la réglementation avant de commencer tous travaux.

► PERMIS DE CONSTRUIRE

PC 022 021 25 00002
65 l'Ecotay
Construction d'un garage

PC 022 021 25 00004
7 B rue de Dinan
Création de 2 terrasses,
changement de porte de garage

PC 022 021 25 00005
41 Le Creux
Changement de destination :
grange en habitation

PC 022 021 25 00006
19 La Ville Guerët
Carport

• Infos Municipales

ACTIONS SOCIALES - SERVICE AUX HABITANTS

NATURELLEMENT BRUSVILY

Cette année ce sont 9 lauréats que la commission et les bénévoles «Naturellement Brusvily» ont désigné.

Ceux-ci ont également souhaité mettre à l'honneur les Brusviliens qui embellissent la commune tels que Véronique Benon grâce à son travail de céramique que l'on peut voir sur les commerces ou à la mairie, ainsi que Patrick Dessessart pour l'entretien et le fleurissement du lavoir de la Pirotais.

C'est autour d'un verre de l'amitié le 3 octobre dernier que les lauréats ont reçu leurs prix.



5

OPÉRATION ARGENT DE POCHE

Une opération argent de poche a eu lieu le samedi 18 octobre 2025 de 9h00 à 12h30.

Avec l'aide de Franck, Sulian et Ewen ont participé à la remise en état du portail du terrain des sports avec la pose d'une nouvelle peinture. *Tous les deux ont été très appliqués à leur tâche et on les remercie pour leur implication.*



Tu as entre 14 et 18 ans ? Tu habites à Brusvily !

Participe au dispositif "ARGENT DE POCHE" dans ta commune !

**C'est quoi ? 1 Mission = 3h30
dont 30 mn de pause = 15 E**

**Réaliser de petits travaux et recevoir
une indemnité en contrepartie !**



Renseignements et inscriptions
Mairie de Brusvily
Mail : mairie@brusvily.fr
Tél. 02.96.84.55.22



CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE

107 ans après la signature de l'Armistice de 1918, Brusvily commémore, ce mardi 11 novembre 2025, la fin de la Première Guerre mondiale. Cette cérémonie a réuni les élus et les habitants autour du monument aux morts. Un moment chargé d'émotion où les générations se rejoignent.

Evelyne Bardou Adjointe au Maire a lu le message de Madame Catherine VAUTRIN, ministre des Armées et des Anciens combattants, et de Madame Alice RUFO, ministre déléguée.

Des enfants de la commune, Myla, Louna, Charlotte, Adeline, Téa, Noah, Clélia, Antoine et Gabin sont venus lire des textes et des poèmes.

Une gerbe a été déposée au monument aux morts, suivie d'une minute de silence et de La Marseillaise. Les enfants ont également déposé 3 roses (bleue, blanche et rouge).

A l'issue de la cérémonie, un apéritif était offert à la salle des fêtes, suivi du traditionnel repas des Aînés.

6



• Infos Municipales



REPAS DES AÎNÉS



126 Brusviliens se sont réunis pour notre repas des aînés 2025 !

La commission Action Sociale a mis toute son imagination pour recréer l'esprit « guinguette ».

Nos doyens de la journée Paulette Etrillard et André Simon se sont vu remettre 1 bouteille de champagne et des chocolats, et les plus de 90 ans au nombre de 4 ont reçu des chocolats.



Nous avons également eu la chance d'avoir parmi nous un enfant du pays, **Jean-Paul Etrillard**, venu présenter son livre mémoire sur Brusvily.

Le repas réalisé par "Eric cuisine pour nous" et son équipe s'est achevée vers 18h sans compter sur nos joueurs de cartes qui jouent tous les ans les prolongations.



7

COMMISSION PATRIMOINE

LABELLISATION DU CIRCUIT « LE BRUS'TOUR » !

Le jeudi 30 octobre, l'équipe de baliseurs FFRP des randonneurs du Frémur s'est rendue à Brusvily. Nous étions accompagnés de 4 stagiaires du département, afin de baliser le nouveau circuit « Le Brustour », en accord avec la Mairie.

Cette boucle longue de 12,7 kilomètres vient s'ajouter aux 2 circuits de la commune labellisés en 2025 (Les Mézières et les 4 Douets), randos-

fiches disponibles en mairie.

Les poteaux habillés d'embases et supports de lames directionnelles ont été posés par les employés municipaux sous la conduite de notre baliseur local Jean-Pierre BALAN.

Daniel Lamotte Responsable de secteur
Fédération Française de la Randonnée
Pédestre - Région Dinan.



Infos Municipales •

BIBLIOTHÈQUE « L'ENCRE DES MOTS »



A PARTIR DE JANVIER, « L'ENCRE DES MOTS »
NE SERA OUVERTE QUE LE MERCREDI DE 15 H À 17 H,
ET LE SAMEDI DE 10 H À 12 H, **ET DONC FERMÉE LE JEUDI.**

L'après-midi jeux

Un après-midi jeux est prévu le 10 janvier de 14h à 17h30, dans la salle d'honneur de la mairie. Cet après-midi sera suivi d'un goûter galette des rois.

La dictée

Le 6 mars à 18h30 aura lieu une dictée ouverte à tous. Le meilleur adulte et enfant seront récompensés. Cette dictée sera suivie d'un verre de l'amitié.



Exemple d'arbre de vie.

Œuvre collective

L'Encre des Mots vous propose de participer à une œuvre collective de Mosaïque, «un arbre de vie».

N'hésitez pas à venir voir et mettre votre touche personnelle, cela aux heures d'ouverture de la bibliothèque.

VOTRE BIBLIOTHÈQUE, VOUS ACCUEILLE :

> Mercredi de 15h à 17h

> Samedi de 10h à 12h

VENEZ RENCONTRER NOS BÉNÉVOLES,
Anne, Chantal M, Chantal Z, Colette P,
Colette B, Marylène, Andrée, Solange,
Suzanne, Mireille et Michèle.



• Infos Municipales

BIBLIOTHÈQUE « L'ENCRE DES MOTS »



Colette



Anne



Suzanne



Marylène



Michèle



Solange



Mireille



Chantal et Colette



Chantal Z



Andrée

► GESTION DES DÉCHETS

► Infos pratiques - COLLECTES ET DÉCHETS

- Collecte des bacs ordures ménagères :
 - > Lundi 5h - 12h, tous les 15 jours
- Emballages recyclables (bacs jaunes) :
 - > Les lundis, tous les 15 jours, semaine impaire

• Pour une collecte assurée

LES BACS NORMALISÉS DOIVENT ÊTRE SORTIS FERMÉS, AU PLUS TÔT LA VEILLE AU SOIR DU JOUR DE COLLECTE APRÈS 19H, ALIGNÉS EN BORDURE DE TROTTOIR, POIGNÉE TOURNÉE VERS L'EXTÉRIEUR AFIN DE FACILITER LA COLLECTE.

- > Déposez vos ordures ménagères en sacs fermés dans le bac de collecte,
- > Déposez vos emballages et papiers recyclables directement en vrac, sans sac, dans une colonne d'apport volontaire de proximité ou dans votre bac jaune,
- > Séparez verre, cartons, textiles et déchets de déchèteries pour les porter sur les lieux dédiés.

CONTACT

Service Réduction et
collecte des déchets,
34, rue Bertrand Robidou
22100 DINAN
02 96 87 72 72

► Les déchèteries

• DÉCHÈTERIE DE BROONS

ZA du Chalet, 22250 BROONS - Tél : 02 96 84 70 56

- **Lundi, mercredi et samedi :**

Horaires 9 h – 12 h et 14 h – 17 h 30.

- **Vendredi** 14 h – 17 h 30

• DÉCHÈTERIE DE QUÉVERT

Les Landes Fleuries, 22100 QUEVERT - Tél : 02 96 87 51 37

- **Lundi, mercredi, jeudi, vendredi et samedi :**

Horaires 8 h 45 – 12 h 30 et 14 h – 17 h 45.

• DÉCHÈTERIE DE LA LANDEC

ZA de Beauvent, 22980 LA LANDEC - Tél : 02 96 87 72 72

- **Du 1^{er} février au 31 octobre :**

Lundi, mardi et vendredi : 14 h – 18 h

Horaires **Mercredi et samedi :** 9 h – 12 h et 14 h – 18 h

- **Du 1^{er} novembre au 31 janvier :**

Lundi, mardi et vendredi : 14 h – 17 h

Mercredi et samedi : 9 h – 12 h et 14 h – 17 h.

► Les différents points de collecte de la commune

La collecte sélective des emballages recyclables se fait en porte à porte dans des bacs jaunes.

- **Collecte du verre :**
Parking du cimetière, La Lande Morin, La Vieux Ville, La Ville aux Vielles, Le Creux.
- **Relais (vêtements recyclés) :**
Parking du cimetière.

GESTION DES DÉCHETS

■ AIRE DE COMPOSTAGE PARTAGÉ

RAPPEL

DINAN AGGLOMÉRATION INSTALLE ET ENTRETIENT DES AIRES DE COMPOSTAGE PARTAGÉ SUR SON TERRITOIRE, POUR QUE LES HABITANTS SANS JARDIN PUISSENT TRIER ET VALORISER LEURS DÉCHETS ALIMENTAIRES.

A Brusvily, 3 bacs sont mis à disposition des habitants, rue de Dinan, près de l'Eglise.

2 référents volontaires (Gaël et Leno) ont été formés et accompagnés par François Garnier, de l'association Compost'tout.

Leur rôle est d'entretenir le site et de

signaler tout problème éventuel à François Garnier qui intervient aussitôt. Il passe tous les quinze jours ou tous les mois, selon la quantité des apports.

Le bac d'apport peut recueillir tous les restes provenant de la cuisine, y compris la viande ou le poisson, en évitant les os et les gros morceaux.

Les déchets verts, comme les tontes de gazon, ne sont par contre, pas autorisés.

Des apports qui restent libres et gratuits, mais les déchets professionnels ne sont pas acceptés.



IMPORTANT

***Tout dépôt illégal de déchets,
sur un terrain public ou privé est strictement interdit.***

L'article L 541-2 du code de l'environnement dispose que « toute personne qui produit ou détient des déchets [...] est tenue d'en assurer ou d'en faire assurer l'élimination, dans des conditions propres à éviter lesdits effets ». Vous êtes, en tant que détenteur de ces déchets, responsable de leur gestion.

Un Arrêté n°2024/11 du 7 mai 2024 réglementant les dépôts sauvages de déchets et d'ordures a été pris par Marie-Claire DOUENAT, Maire de Brusvily.

Infos Municipales

COMMISSION ANIMATION

ÉCOLE LES PETITS LOUPS

89 élèves sont scolarisés à l'école « les petits loups » et vont travailler sur plusieurs projets cette année.

Ils sont allés au cinéma en octobre et y retourneront en mars.

Deux classes verront un spectacle proposé par le Festival des Jacobambins « sous la neige » en février.

Ils iront, une fois par période scolaire, à la bibliothèque municipale de Brusvily où des bénévoles leur liront des histoires.

En avril, ils iront à la ferme pédagogique Le Botrai à Saint Trimoël.

Les classes de M^{me} Accoh et de M^{me} Gicquel travailleront sur les poissons et la pêche avec un intervenant de la Maison de la Pêche de Jugon.

Ils iront également à la piscine de Broons au mois de juin, deux fois par semaine.

Certains projets et sorties sont gratuits ou subventionnés (bibliothèque, projet pêche) mais les autres sont payants et ne seraient pas faisables sans l'aide financière et l'investissement important des parents d'élèves, membres de l'Amicale Laïque ; un grand merci à eux !

Le SIRS participe également en donnant une subvention conséquente pour les sorties scolaires.

La directrice - Céline Robillard

Jordan Protois a été recruté en qualité d'intérimaire le 1er septembre 2025 et assure le service au restaurant scolaire de l'école de Brusvily.

Nous lui avons demandé ses impressions sur son activité. Voilà ce qu'il nous a confié :

« Depuis peu, j'ai rejoint la commune de Brusvily afin de mettre au service de tous, ce qui m'anime profondément : la cuisine et le bien-être des enfants. Travailler au sein de l'école, particulièrement sur les temps périscolaires, représente pour moi bien plus qu'un simple emploi. C'est un véritable engagement : celui d'offrir aux enfants un environnement chaleureux, rassurant et gourmand, où chaque repas devient un moment de plaisir, de partage et de découverte.

Chaque jour, je mets un point d'honneur à veiller à la qualité des repas servis et au confort des enfants. Le temps du déjeuner est un moment essentiel, qui participe à leur équilibre et à leur épanouissement. Mon objectif est de leur proposer une expérience



Le Personnel

L'équipe d'ATSEM de Brusvily et Plumaudan : Dorianne, Caroline, Danièle et Chantal autour notre cuisinier Jordan qui a pris ses fonctions à la rentrée.

Nous devrions être prêt au mois de janvier pour recevoir les repas confectionnés par Stéphane à Plumaudan.

Jordan a pris ses marques, nous lui souhaitons la bienvenue dans l'équipe.



Jordan Protois Cuisinier

alimentaire positive, où la convivialité, le respect et le goût ont toute leur place.

À partir du mois de janvier, une nouvelle organisation va se mettre en place avec la fusion de la restauration scolaire de Brusvily avec celle de Plumaudan. Dans ce cadre, j'aurai la responsabilité d'aller chaque jour chercher les repas préparés par Stéphane à Plumaudan pour les ramener à l'école de Brusvily. Cette évolution permettra d'améliorer encore la qualité du service, d'optimiser la préparation des repas et de garantir une meilleure continuité dans la prise en charge des enfants.

Cette nouvelle étape représente pour moi un défi stimulant, mais surtout une opportunité d'être encore plus impliqué dans la vie quotidienne des familles et des enfants de la commune. Je suis fier de contribuer, à mon niveau, à un service de restauration qui place la qualité, la sécurité et le bien-être des enfants au premier plan. »



Infos Municipales

COMMISSION ANIMATION

LES BRUS'FOLIES

Samedi 29 août 2025, la commune de Brusvily a organisé la 5ème édition du forum des associations "Les Brus'Folies", sur le parking de la salle des fêtes dès 13h30.

Au total 23 associations locales et de communes voisines étaient présentes, proposant un panorama riche et diversifié des activités disponibles sur le territoire de Dinan Agglomération. Parmi les stands repérés : la lutte bretonne, les spectacles de danses bretonnes et country, le concert, l'expo de véhicules anciens, les balades en poneys, les fléchettes, le tennis de table, etc.



Les animations se sont succédé tout l'après-midi : initiation, démonstrations, ateliers artisanaux, mur d'escalade, jeux

Si la pluie a encore un peu gâché la fête, la fréquentation a aussi été plutôt calme, ce qui n'a pas empêché la qualité des échanges et la bonne humeur des participants !

La journée s'est terminée dans une ambiance conviviale, avec une restauration sur place dans un esprit de partage entre bénévoles et visiteurs.

Cette nouvelle édition, aura été un moment fort pour la commune de Brusvily : un véritable lieu de rencontre, de découverte et de dialogue entre associations et habitants.

Nous remercions chaleureusement toutes les associations participantes, les bénévoles, les visiteurs et la municipalité pour leur implication collective.



Infos Municipales

COMMISSION ANIMATION

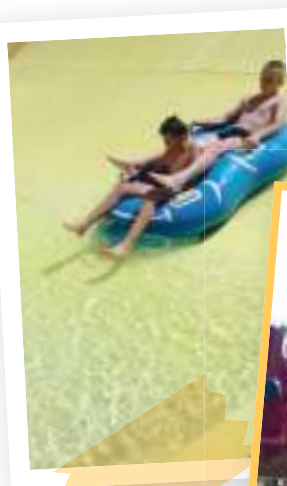
LES BRUSVILY KIDS

Les Brusvily kids étaient une nouvelle fois de sortie cet été 2025 à Cobac parc le 11 juillet et à accrobranches le 25 juillet !

Ces deux journées ont été l'occasion pour les jeunes de se divertir, de découvrir la nature, de se dépenser, de repousser leurs limites et de partager des moments conviviaux entre amis.

La mairie remercie les familles et les accompagnateurs qui ont permis d'organiser ces 2 activités.

Prochaine sortie : vacances de février 2026 à la patinoire de Rennes.



L'arbre de Noël vendredi 19 décembre clôturera cette année 2025 avec vos décorations de Noël à accrocher dans le sapin !

HALLOWEEN À BRUSVILY !

INVASION DE CRÉATURES BIZARRES À BRUSVILY LE 31 OCTOBRE À L'HEURE OÙ LE SOLEIL SE COUCHE...

HALLOWEEN A BIEN ANIMÉ LE BOURG ET BRAVO AUX PARENTS QUI ONT JOUÉ LE JEU.



Infos Municipales



●

RAPPEL

Une fois de plus, notre commune a subi des dégradations. Après des Tags, des dégradations à l'Aire de Jeux ou encore à l'école, **il s'agit cette fois d'un incendie au préau du terrain des sports.**

L'incendie a détruit une partie du préau et endommagé la charpente, les cloisons et l'électricité.

Une plainte a été déposée par M^{me} le Maire auprès de la Gendarmerie.

[illegible]

..... ETAT CIVIL

En raison de la mise en place du RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données), la loi nous impose de ne pas diffuser les données personnelles en matière d'Etat Civil.

• MARIAGES

Depuis le 1^{er} janvier, **1 heureux couple** s'est uni devant l'Officier de l'Etat Civil de Brusvily. Nous présentons aux mariés nos vœux de bonheur.

• NAISSANCES

Depuis le 1er janvier 2025, la commune compte **14 petits Brusviliens de plus**. Nos meilleurs vœux de santé et de prospérité aux nouveau-nés et toutes nos félicitations aux parents.

• DÉCÈS

Depuis le 1er janvier 2025, **14 Brusviliens** nous ont quittés. Nous présentons aux familles nos sincères condoléances.

VIENS VOIR LES COMÉDIENS...

Les comédiens sont derrière le rideau. Ils se tiennent la main et vont pousser leur cri tribal. Joyeux, nerveux, fébriles, on ne sait plus...est-ce le trac ?

Trois coups. Le rideau ouvre et c'est parti. Les premiers sur scène perçoivent le public, et ressentent immédiatement sa réaction.

Les autres comédiens, encouragés par les rires qui parviennent en coulisse entrent à leur tour et la troupe se lâche, elle « donne tout », tout, c'est ce qui demandait à sortir, tout ce qu'ils avaient engrangé, tout ce qui les avait motivés depuis un an.

Le public s'amuse, il participe, une complicité s'installe entre la scène et la salle qui, généreuse, applaudit lorsqu'une hésitation retarde une répartie.

Dernière réplique. C'est terminé. Salut final, applaudissements nourris, remerciements. Les spectateurs sourient, certains rient encore et les artistes descendent les saluer parce qu'en fait, ils connaissent la plupart d'entre eux. Ambiance chaleureuse et bon enfant. Les comédiens vont bientôt abandonner leur personnage, ce rôle qui a partagé leur vie durant ces mois de répétition et retrouver leur vie « normale ».

Bien entendu, ce sont des amateurs, mais tellement heureux et fiers d'avoir donné cette représentation. C'était la dernière.

Mais ils reviendront. Ils vont renaître dans un autre décor, et donneront à nouveau une vie éphémère à des personnages farfelus qui les uniront dans un travail parfois ingrat, mais avec ce plaisir et ce je-ne-sais-quoi de magique qui donnent corps à une Troupe.

Infos Municipales

RETROSPECTIVE 2020 > 2025



Verger des Enfants



Salle préfabriquée

18



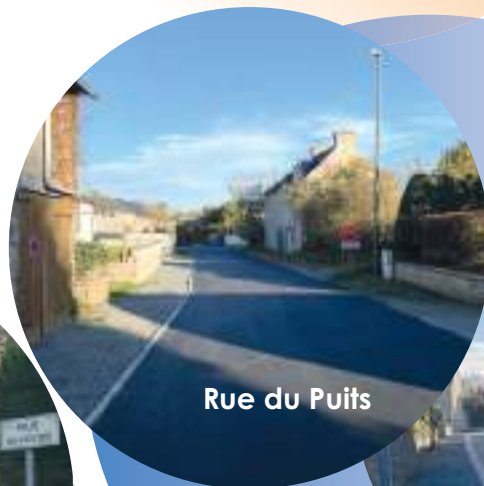
Mur du Presbytère



Trottoirs Presbytère



Rue du Presbytère



Rue du Puits



Rue du Calvaire



Rue de Dinan



Rue des Noyers



Rue du Broons

• Infos Municipales



Fresque Bibliothèque



Fresque mur terrain de tennis



Cour de l'école



Chemin des 7 bornes après travaux



Préau



Parking

Infos Municipales •

RETROSPECTIVE 2020 > 2025



Carrefour de l'église



Vitraux de l'église



Jardin de la Bibliothèque



Lot bel Air



Allées



• Infos Municipales

Jeux enfants



Abris bus



Camion



Banc granit



Entrée Sud



Entrée Nord



les Brus'folies

Samedi 29 Août 2020 à partir de 14h

Les Brus'folies la 1^{ère} édition

EXTRAITS DES COMPTES-RENDUS DU CONSEIL MUNICIPAL

Les comptes-rendus complets des conseils municipaux peuvent être consultés sur le site internet de la commune. Pour le bulletin, nous en faisons un condensé.

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU LUNDI 12 MAI 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le douze mai à 20 h 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la Présidence de M^{me} DOUENAT Marie-Claire, Maire.

Date de convocation : 06/05/2025

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 10 **Pouvoir :** 04 **Exprimés :** 14

Présents : Marie-Claire DOUENAT, Michel MARIE, Franck BRIEUC, Claudine DELACOURT, Yves BOULAU, Claude ROBERT, Sandrine DUPAS, Anne DEBEIX, Suzanne PERINA, Colette PELOU.

Absents excusés : Evelyne BARDOU (procuration à Marie-Claire DOUENAT), Jacqueline LEYZOUR (procuration à Colette PELOU), André BARDOU (procuration à Michel MARIE), Patrick BOGUENET (procuration à Franck BRIEUC).

Absent : Karl PIRON

Secrétaire de séance : Suzanne PERINA

1) Réfection des voies communales : Rue du Puits, rue du Calvaire, rue des Noyers :

> Validation devis

> Demande fonds de concours auprès de Dinan Agglomération

Michel MARIE informe l'assemblée que dans le cadre du programme de voirie 2025, la commission des travaux propose de remettre en état les voies communales suivantes : rue du Puits (en totalité), rue du Calvaire (en partie), rue des Noyers (en partie).

L'adjoint aux travaux présente les devis de trois entreprises concernant ces travaux de réfection de voirie.

D'autre part, afin d'accompagner le développement de ses communes, Dinan Agglomération a choisi de participer au financement de leurs investissements. Sont éligibles tous projets d'investissement ayant débuté sur le mandat 2020-2026 n'ayant pas d'impact négatif sur l'environnement et n'allant pas à l'encontre des politiques publiques de l'agglomération.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : **Décide** de retenir l'offre mieux-disante de l'entreprise EVEN de Pleurtuit (35) pour un montant de 69 944.50 € HT,

Décide de solliciter le fonds de concours 2022-2026 auprès de Dinan Agglomération pour ces travaux de voirie avec le plan de financement prévisionnel suivant :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT
Travaux	69 944.50 €	Fonds concours Dinan Agglomération	34 972.25 €
		Autofinancement	34 972.25 €
Total	69 944.50 €		69 944.50 €

2) Remplacement des fenêtres et portes salle Jules Ferry

Michel MARIE explique qu'il est nécessaire de remplacer 4 fenêtres et 2 portes de la salle Jules Ferry pour des raisons d'économie d'énergie et de sécurité et présente des devis analysés par la commission des travaux.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : **Décide** de retenir l'offre mieux-disante de l'entreprise CHAUVEL Jean-Luc de BOBITAL (22) qui s'élève à 11 200.00 € HT.

3) Lotissement rue des Ecoles :

A) Adressage du lotissement

La dénomination des voies et bâtiments communaux est de la compétence du conseil municipal en vertu des articles L 2121-29 du CGCT et L 2121-30. Le conseil municipal procède à la dénomination des voies et lieux-dits, y compris les voies privées ouvertes à la circulation.

M^{me} le Maire fait part du permis d'aménager n° 02202124C0001 délivré le 02 mai 2024 au nom de la société Ouest terrain construction pour la création de 10 lots rue des écoles, sur les parcelles cadastrées C912 et C914.

Il est proposé de nommer la voie qui desservira ces 10 lots : « Le Clos de l'Ecole ». Un arrêté municipal sera pris ultérieurement pour la numérotation de ces lots.

EXTRAITS DES COMPTES-RENDUS CM - SUITE ...

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : **Décide** de nommer cette voie : « Le Clos de l'Ecole ».

B) Convention de rétrocession des équipements communs

M^{me} le Maire rappelle le permis d'aménager n° 02202124C0001 délivré le 02 mai 2024 au nom de la société Ouest terrain construction pour la création de 10 lots qui seront desservis par la rue nommée « Le Clos de l'Ecole ».

Il est nécessaire d'établir une convention multipartite entre la commune, Dinan Agglomération et le lotisseur.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : **Décide** d'approuver le projet de convention de rétrocession des équipements communs de ce lotissement, Autorise Mme le Maire à signer la convention multipartite présentée sous réserve du dosage de l'enrobé.

4) Adressage du lotissement situé rue de la Croix aux Ailes

La dénomination des voies et bâtiments communaux est de la compétence du conseil municipal en vertu des articles L 2121-29 du CGCT et L 2121-30. Le conseil municipal procède à la dénomination des voies et lieux-dits, y compris les voies privées ouvertes à la circulation.

M^{me} le Maire fait part du permis d'aménager n° 02202123C0001 délivré le 19 mars 2024 au nom de la société PARKFORD DEVELOPMENT LTD pour la création de 6 lots rue de la Croix aux Ailes sur les parcelles cadastrées C690 et C691.

Il est proposé de nommer la voie qui desservira ces 6 lots : « Impasse de la Croix » ou « Impasse des Ajoncs ». Un arrêté municipal sera pris ultérieurement pour la numérotation de ces lots.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : **Décide** de nommer cette voie : « Impasse des Ajoncs ».

5) Adressage des locaux du presbytère : Bureaux et logement

La dénomination des voies et bâtiments communaux est de la compétence du conseil municipal en vertu des articles L 2121-29 du CGCT et L 2121-30. Le conseil municipal procède à la dénomination des voies et lieux-dits, y compris les voies privées ouvertes à la circulation.

M^{me} le Maire informe qu'il est nécessaire de créer deux adresses distinctes pour le presbytère et le logement loué désormais à des particuliers.

Il est proposé de valider les adresses suivantes :

Presbytère : 15 rue du Presbytère – Porte 1

Logement attenant : 15 rue du Presbytère – Porte 2

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : **Valide ces deux adresses.**

6) Presbytère : Convention relative à la mise à disposition d'un local d'accueil et de salles de réunion avec le diocèse

M^{me} le Maire rappelle à l'assemblée la délibération en date du 09.12.2024 décidant de mettre à disposition de la paroisse le local d'accueil et les salles de réunion du presbytère à compter du 1er janvier 2025 moyennant un loyer annuel de 2 400 € soit 200 €/mois auquel s'ajoutera la redevance ordures ménagères. Un projet de convention a été adressé au diocèse.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : **Approuve** la convention relative à la mise à disposition de la paroisse de ces locaux à compter du 1er janvier 2025 moyennant un loyer annuel de 2 400 € auquel s'ajoutera la redevance ordures ménagères, payable à terme échu en fin d'année.

7) Presbytère : Convention intercommunale relative à la mise à disposition d'une local d'accueil et de salles de réunion

Par délibération en date du 09.12.2024, la convention avec les communes de la paroisse du 24.01.2002 a été dénoncée avec effet au 01.01.2024.

Une nouvelle convention relative à la mise à disposition de la paroisse du local d'accueil et des salles de réunion du presbytère a été transmise aux communes concernées, avec la proposition de participation calculée sur la base du nombre d'habitants, avec effet au 1er janvier 2025.

La participation sera revue chaque année en prenant en compte la nouvelle population au 1er janvier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : **Approuve** les modalités de cette convention à compter du 1^{er} janvier 2025.

8) Prise en charge des frais d'obsèques pour un administré

Selon les termes de l'article L.2213-7 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Maire pourvoit d'urgence à ce que toute personne décédée soit ensevelie et inhumée décemment sans distinction de culte ni de croyance. La commune est amenée à prendre en charge les frais d'obsèques pour les indigents mais également pour les personnes décédées dont la situation financière ou celle de leur famille ne permet pas de pouvoir acquitter ces frais (article L.2223-27 du CGCT).

M. HENRY Yvon, domicilié à Brusvily, est décédé le 28 mars 2025 à son domicile. Vu la situation financière de l'intéressé et l'absence d'ayants droits, Vu le devis établi par la société des pompes funèbres Pasturel de Dinan (22) pour un montant de 3 034.00 € TTC,

M^{me} le Maire propose aux membres du conseil municipal de prendre en charge ces frais.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : **Décide** d'accepter la prise en charge des frais d'obsèques de M. HENRY Yvon pour un montant de 3 034.00 € TTC.

9) Dinan Agglomération : rapports sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement pour l'année 2023

M^{me} le Maire explique à l'assemblée qu'en vertu de l'article L.2224-5 du Code général des collectivités territoriales, il revient au Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) compétent de présenter à son assemblée délibérante un Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public (RPQS) de l'eau potable et de l'assainissement. Il est possible de présenter un document unique pour ces deux services.

Le Conseil Municipal, après avoir examiné le rapport et la note liminaire :

Prend acte de la présentation des rapports relatifs au prix et à la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement pour l'année 2023.

10) Reconduction de l'opération « Argent de poche » pour l'année 2025

Franck BRIEUC propose de reconduire l'opération « Argent de poche » pour l'année 2025 et précise que le dispositif auparavant réservé aux 16 - 17 ans, s'étend désormais aux jeunes âgés de 14 et 15 ans. Plusieurs opérations sont prévues.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : Approuve la reconduction du dispositif « argent de poche » sur la commune pour l'année 2025 sur la base de 30 missions selon les modalités présentées.

DU LUNDI 2 JUIN 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le deux juin à 20 h 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la Présidence de Mme DOUENAT Marie-Claire, Maire.

Date de convocation : 27/05/2025

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 11 **Pouvoir :** 03 **Exprimés :** 14

Présents : Marie-Claire DOUENAT, Evelyne BARDOU, Michel MARIE, Franck BRIEUC, Claudine DELACOURT, Claude ROBERT, Sandrine DUPAS, Anne DEBEIX, Collette PELOU, André BARDOU, Patrick BOGUENET (sauf sujet 1)

Absents excusés : Suzanne PERINA (procuration à Evelyne BARDOU), Yves BOULAU (procuration à Claude ROBERT), Jacqueline LEYZOUR (procuration à Marie-Claire DOUENAT), Patrick BOGUENET (sujet 1)

Absent : Karl PIRON

Secrétaire de séance : Franck BRIEUC

Evelyne BARDOU demande l'ajout d'un sujet à l'ordre du jour :

- Rétrocession d'une concession funéraire

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

1) Approbation du procès-verbal du 12 mai 2025

Suite à la demande de Claude ROBERT, Mme le Maire donne les informations relatives au dosage de l'enrobé pour le lotissement « Le Clos de l'Ecole ».

Le procès-verbal de la séance du 12 mai 2025 est soumis à l'approbation du conseil municipal. En l'absence d'observation, ce procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2) Bois des Mézières : abattage et vente de sapins

M^{me} le Maire informe l'assemblée que Dinan Agglomération a réalisé un diagnostic sylvicole dans le bois des Mézières en octobre 2024. Guillaume MASSE, Coordinateur bocage et forêt à Dinan Agglomération présente le compte-rendu et une offre de rachat pour la coupe sanitaire de résineux.

Le conseil municipal souhaite demander une 2ème offre et délibérera lors de la prochaine séance.

3) Avis sur le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) Air Energie Climat de Dinan Agglomération

M. Yann GODET, conseiller délégué SCoT-PNR présente à l'assemblée le projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) Air Energie Climat de Dinan Agglomération.

Au regard du contexte réglementaire qui a fortement évolué, l'élaboration d'un nouveau SCoT Air Energie Climat (AEC) à l'échelle de Dinan Agglomération était rendue nécessaire. Le Conseil Municipal a ainsi prescrit son élaboration ainsi que les modalités de concertation, conformément aux articles L.103-2 et L.143-17 du Code de l'Urbanisme, par délibération du 23 mai 2022.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Donne un **avis favorable** au projet d'arrêt du Schéma de Cohérence Territoriale Air Energie Climat.

4) Convention de participation au fonds de concours pour le parc roulant du S.D.I.S. 22 pour les exercices 2025 et 2026

M^{me} le Maire soumet au conseil municipal le rapport suivant :

Le Service départemental d'incendie et de secours des Côtes d'Armor (SDIS 22) a créé un fonds de concours visant à participer au financement de son parc roulant afin d'en enrayer le vieillissement.

Cette participation communale prend tout son sens puisque les pouvoirs de police administratives générales et spéciales confèrent au maire la responsabilité de la distribution des secours sur son territoire ainsi que l'organisation de la défense extérieure contre l'incendie (DECI).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Approuve la participation annuelle au fonds de concours pour le financement du parc roulant du SDIS 22 sur la base de 1,50 € par habitant (population DGF 2024), soit une somme de 1 812 € pour chacune des années du fonds de concours (2025 et 2026), Approuve la convention présentée.

5) Fourniture et pose de barrières en bois rue du Presbytère

Michel MARIE explique que suite à la réfection du trottoir rue du Presbytère, les barrières en bois existantes n'ont pas pu être réinstallées du fait de leur état et propose le remplacement de celles-ci.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Décide de retenir le devis de l'entreprise 4 S SIGNALISATION MARQUAGE de DINAN (22) qui s'élève à 3 210.00 € HT.

6) Demande de subvention pour le comice agricole cantonal 2025 – pays d'Evran

M^{me} le Maire fait part d'une demande de subvention présentée par le bureau du Comice agricole du Pays d'Evran pour l'organisation du comice agricole qui aura lieu cette année à Saint-Juvat.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

(9 voix Pour, 5 abstentions : Claude Robert (2), Anne Debeix, Colette Pelou, André Bardou) :

Décide de verser une subvention d'un montant de 100 € au Comice agricole du Pays d'Evran.

7) Renouvellement location salle des fêtes par la micro-entreprise éducation physique et sportive « Bouge un Max » pour l'année 2025/2026

Evelyne BARDOU informe que la micro-entreprise « Bouge un Max » sollicite le renouvellement de la location de la salle des fêtes pour assurer des cours de Pilates le mardi soir de 19 h à 20 h. Comme l'an passé, il convient de maintenir les réserves sur la disponibilité de la salle pour des manifestations ponctuelles organisées par les associations communales prioritaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Décide de renouveler le contrat de location au nom de cette micro-entreprise « Bouge un Max » pour la période de septembre 2025 à juin 2026, Décide de reconduire le tarif de location de la salle des fêtes à 250 € pour cette période.

8) Rétrocession concession funéraire

Evelyne BARDOU informe le conseil municipal que la titulaire de la concession N°1999-01, emplacement n° 325, a manifesté par courrier en date du 30 mai 2025 son souhait de rétrocéder cette concession à la commune sans remboursement. Cette concession ne contient plus de corps suite à l'exhumation en date du 6 février 2025.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la demande de rétrocession présentée par M^{me} DOUENAT Marie-Claire, titulaire de la concession,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, (13 voix Pour, 1 abstention : Marie-Claire DOUENAT) : **Accepte** la rétrocession de la concession funéraire n° 1999-01 à compter de ce jour à la commune afin qu'elle en dispose selon sa volonté sans remboursement.

9) Affaires diverses

1) Gaza

Anne Debeix évoque que deux communes ont accroché une banderole pour l'appel à la paix immédiate à Gaza. L'idée d'un relais des communes avec cette banderole est suggérée. Le conseil municipal est défavorable en majorité.

2) Entretien trottoirs

M^{me} le Maire informe qu'elle a pris un arrêté (N° 2025/20) prescrivant l'entretien des trottoirs et l'élagage des plantations le long des voies communales, afin de maintenir la commune dans un état constant de propreté et d'hygiène.

DU LUNDI 21 JUIN 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-et-un juin à 10 h 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la Présidence de M^{me} DOUENAT Marie-Claire, Maire.

Date de convocation : 17/06/2025

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 11 **Pouvoir :** 03 **Exprimés :** 14

Présents : Marie-Claire DOUENAT, Michel MARIE, Franck BRIEUC, Claudine DELACOURT, Claude ROBERT, Sandrine DUPAS, Anne DEBEIX, Colette PELOU, Patrick BOGUENET, Suzanne PERINA, Yves BOULAU

Absents excusés : Evelyne BARDOU (procuration à Marie-Claire DOUENAT), André BARDOU (procuration à Michel MARIE), Jacqueline LEYZOUR (procuration à Colette PELOU)

Absent : Karl PIRON

Secrétaire de séance : Colette PELOU

1) Bois des Mézières : abattage et vente de sapins

Lors de la précédente réunion du conseil municipal, Guillaume Masse, Coordinateur bocage et forêt à Dinan Agglomération, est venu présenter un diagnostic sylvicole relatif au bois des Mézières.

Une 1^{ère} offre de rachat avait été proposée pour la coupe sanitaire de sapins de Vancouvert ainsi que pour une éclaircie d'amélioration des pins noirs.

Les servitudes, cheminements et milieux naturels devront impérativement être préservés lors des travaux. Un reboisement devra être réalisé sous 2 ans d'après l'itinéraire sylvicole validé par Dinan Agglomération.

M^{me} le Maire présente une 2^{ème} offre et demande au conseil municipal de se prononcer sur le choix de l'entreprise.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Décide de retenir l'offre mieux-disante de rachat de l'entreprise Silva Ouest de Trémoré (22) : (Grumette : 43 €/m³, Gros billons en pin : 30 €/m³, Petits billons : 13 €/stère, Trituration : 7 €/stère, Bois de chauffage : 17 €/stère).

2) Recensement de la population en 2026 : Nomination des coordonnateurs communaux

M^{me} le Maire informe l'assemblée que le recensement de la population se déroulera du 15 janvier au 14 février 2026. Il est nécessaire de nommer les coordonnateurs communaux qui seront chargés de la préparation et du suivi du recensement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Décide de nommer en qualité de coordonnateur communal, Marie-Claire Lemonnier, et en qualité de coordonnateur suppléant, Valérie AMELOT.

3) Affaires diverses

1) Accès privé terrains rue de l'Ecotay

Trois lots vont être vendus par un privé rue de l'Ecotay. Mme le Maire fait part de la demande du propriétaire pour rétrocéder à la commune le chemin d'accès à ces terrains.

Le conseil municipal **refuse** à l'unanimité.

2) Composteurs

Sandrine Dupas estime que l'emplacement des composteurs près du Monument aux morts n'est pas approprié. M^{me} le Maire précise que cet emplacement a été préconisé par le prestataire « Compost'tout » de Dinan Agglomération.

DU LUNDI 15 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le quinze septembre à 20 h 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la Présidence de M^{me} DOUENAT Marie-Claire, Maire.

Date de convocation : 11/09/2025

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 12 **Pouvoir :** 02 **Exprimés :** 14

Présents : Marie-Claire DOUENAT, Evelyne BARDOU, Michel MARIE, Jacqueline LEYZOUR, Claudine DELACOURT, Claude ROBERT, Sandrine DUPAS, Anne DEBEIX, Colette PELOU, Suzanne PERINA, Yves BOULAU, André BARDOU

Absents excusés : Franck BRIEUC (procuration à Sandrine DUPAS), Patrick BOGUENET (procuration à Jacqueline LEYZOUR)

Absent : Karl PIRON

Secrétaire de séance : Evelyne BARDOU

1) Finances : Décision modificative n° 1 sur Budget primitif 2025 commune

M^{me} le Maire propose au Conseil Municipal de modifier la section d'investissement du budget primitif 2025 de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : **Approuve** cette décision modificative n° 1.

2) Réforme statutaire du Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor

M^{me} le Maire fait part de la délibération du comité syndical du 11 juillet 2025 du SDE22 décidant de mettre en œuvre une réforme statutaire : Le texte des statuts est présenté au conseil municipal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : **Approuve** ce projet de statuts et annexes étant précisé que les modifications ne portent que sur le cadre statutaire réécrit. Les compétences transférées ou non par les communes ou EPCI, restent identiques,

Précise que ces nouveaux statuts ont vocation à entrer en vigueur à l'issue du second tour des élections municipales de 2026,

3) Règlement intérieur des bibliothèques du réseau LIRICI

Le réseau des bibliothèques LIRICI a été créé en novembre 2021 et regroupe aujourd'hui 31 bibliothèques (34 bibliothèques à compter du 15 octobre 2025 après l'intégration des bibliothèques de Beausais-sur-Mer, Matignon et Saint-Juvat en cours) partageant une carte unique de prêt (option 2).

Afin de simplifier la communication envers les usagers du réseau et de compiler les règles communes à l'ensemble des bibliothèques, il convient de mettre en place un règlement intérieur commun. Celui-ci a été travaillé de façon collaborative avec les bibliothèques du réseau (groupe de travail puis relectures).

Ainsi, considérant la nécessité d'adopter un règlement intérieur commun aux bibliothèques du réseau de Dinan Agglomération Lirici,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide : D'**approuver** le règlement intérieur proposé ainsi que l'annexe correspondante, pour une application à compter du 15 octobre 2025,

De demander le remboursement du document au prix d'achat de celui-ci en cas de non-restitution.

4) Dinan Agglomération : Adoption du rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées 2025

La Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées s'est réunie le 10 juin 2025 afin d'acter le transfert de charges correspondants aux transferts suivants :

- Transfert de la voirie d'intérêt communautaire 2025 (clause de revoyure),

- Résolution des prélèvements contestés sur la taxe d'habitation réalisés par la DDFIP (août 2023).

Le rapport de la CLECT, annexé à la délibération, a été adopté par la CLECT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : **Adopte** le rapport de la CLECT du 10

juin 2025 en annexe de la délibération.

5) Remplacement des portes sectionnelles du local technique communal

Michel MARIE informe l'assemblée que les portes sectionnelles du local technique communal sont vétustes et pas assez sécurisées et que des dysfonctionnements commencent à apparaître. Des devis sont présentés pour la fourniture et pose de deux portes sectionnelles avec hublots et la mise en place de récepteurs avec deux télécommandes.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Décide de retenir l'offre mieux-disante de l'entreprise Miroiterie du Guinefort de Saint-Carné (22) qui s'élève à 9 098.00 € HT.

6) Proposition relative au fauchage des voies communales

Michel MARIE présente des tarifs pour une prestation d'entretien des accotements des voies communales (fauchage, broyage) pour une première intervention. Le circuit sera informatisé, l'entreprise fournira un rapport détaillé des interventions. Le fauchage des voies dans l'agglomération est assuré par les employés du service technique.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Décide de retenir l'offre de l'entreprise LECHEVESTRIER de Saint-Jouan-de-L'Isle (22) pour les travaux à exécuter durant l'automne 2025.

7) Acquisition d'un outil de désherbage

Afin de faciliter les travaux de désherbage sur le terrain stabilisé jouxtant le terrain de football ainsi que les allées principales du cimetière, un désherbeur mécanique tracté a été loué auprès de l'entreprise Motoculture Pièces Service. Le travail effectué a été concluant au niveau de la rapidité et de la qualité.

Michel MARIE présente une proposition pour l'acquisition de ce matériel au prix de 3 500.00 € HT : prix destockage expo (matériel neuf : 5 640 € HT). La location sera facturée au prix de 108.00 € HT en cas de non-acquisition.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, (7 voix POUR ; 6 abstentions : Suzanne PERINA, S. Dupas (2), Claudine DELACOURT, Yves BOULAU, Anne DEBEIX ; 1 voix Contre : Claude ROBERT) :

Décide de retenir l'offre de l'entreprise M.P.S. de Quévert (22) qui s'élève à 3 500.00 € HT.

8) Affaires diverses

1) Eglise

Michel MARIE informe que l'accès aux cloches de l'église nécessiterait d'être sécurisé. Suite à la visite de la société Art'Camp, il a été constaté que le 1er plancher est en très mauvais état ainsi que l'accès à la charpente.

DU MARDI 14 OCTOBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le quatorze octobre à 20 h 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la Présidence de M^{me} DOUENAT Marie-Claire, Maire.

Date de convocation : 10/10/2025 Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 13 **Pouvoir :** 01 **Exprimés :** 14

Présents : Marie-Claire DOUENAT, Evelyne BARDOU, Michel MARIE, Jacqueline LEYZOUR, Franck BRIEUC, Claudine DELACOURT, Claude ROBERT, Sandrine DUPAS, Anne DEBEIX, Colette PELOU, Suzanne PERINA, Yves BOULA U, André BARDOU

Absent excusé : Patrick BOGUENET (procuration à Jacqueline LEYZOUR)

Absent : Karl PIRON

Secrétaire de séance : Suzanne PERINA

1) Renouvellement du contrat de prestations globales fourrière animale à compter du 1^{er} janvier 2026

Afin de souscrire aux obligations réglementaires qui imposent aux maires d'avoir leur propre service fourrière ou d'adhérer à une structure réglementaire, la commune a conventionné avec la SACPA (Société d'Assistance pour le Contrôle des Populations Animales). Le contrat arrive à échéance le 31 décembre 2025. Le centre animalier de rattachement est sur la commune de Plérin.

M^{me} le Maire propose de renouveler le contrat avec l'option 24 heures/24 et 7 jours/7 à compter du 1^{er} janvier 2026, reconductible 3 fois, sans que sa durée totale ne puisse excéder 4 ans.

Pour la commune de Brusvily, le coût est de 1.40 € HT/habitant, soit pour notre collectivité un coût de 1 656.20 € HT au 1^{er} janvier 2026.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité : **Décide** de renouveler le contrat avec la SACPA de Casteljaloux (47) sur la base de 1.40 € HT par an et par habitant à compter du 1^{er} janvier 2026.

2) Repas des Aînés du 11.11.2025

Jacqueline LEYZOUR rappelle que le repas des Aînés aura lieu le mardi 11 novembre prochain.

La commission action sociale s'est réunie pour l'organisation de cette journée.

Le restaurant l'Escale ne pouvant assurer cette prestation, le traiteur de BRUSVILY, Eric THOMAS a été sollicité pour proposer des menus. Le menu retenu par la commission est présenté.

Une invitation va être envoyée aux personnes de la commune ayant 65 ans et plus. Une participa-

tion de 10€ par repas est demandée aux personnes nées entre le 1^{er} janvier 1949 et le 31 décembre 1960, aux membres du conseil municipal et de la commission action sociale (et conjoints) et aux conjoints des agents communaux. Le prix du repas pour les accompagnants est fixé à 41 €.

Il sera offert une bouteille de champagne et des chocolats à la doyenne et au doyen présents au repas. Il sera également offert des chocolats aux personnes de 90 ans et plus présentes au repas.

Un vin d'honneur sera offert à la salle des fêtes pour les personnes ne participant pas au repas et assistant à la cérémonie au monument aux morts.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : **Décide** de retenir le menu proposé par M. Eric THOMAS pour un montant de 40.73 € TTC/personne.

3) Protection Sociale Complémentaire

A compter du 1^{er} janvier 2026, les employeurs publics territoriaux sont tenus de contribuer au financement des garanties de la protection sociale complémentaire.

Les collectivités territoriales ont le choix entre deux solutions :

- opter pour la procédure de labellisation
- opter pour la convention de participation avec adhésion au contrat groupe du centre de gestion

La participation de la collectivité territoriale est versée sous forme d'un montant unitaire par agent avec un minimum de 15 € si celui-ci adhère à une de ces deux solutions.

Une saisine doit être effectuée auprès du Comité Social Territorial Départemental du Centre de gestion avant délibération du conseil municipal. Un sondage est en cours auprès des agents sur leur souhait d'adhérer à la mutuelle du CDG22 ou non.

4) Bilan de la journée Brus'folies du 29.08.2025

Franck BRIEUC présente le bilan de la journée Brus'folies du 29 août. 19 associations et 4 amicales étaient présentes. Coût de cette journée : 1 523.49 € TTC

5) Illuminations de Noël

L'installation des illuminations de Noël est assurée depuis de nombreuses années par des membres du Comité des fêtes et les employés municipaux.

Pour des raisons de sécurité, Franck BRIEUC propose de faire appel à une entreprise pour la location, la pose et la dépose des décorations.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : **Décide** de valider le contrat de la société Illumin Breizh de Plouigneau (29) qui s'élève à 3 096.00 € HT/an pour les années 2025, 2026 et 2027,

6) Demande de gratuité par l'association A.B.T.L. pour la location de la salle des fêtes à l'occasion du Salon Lez'Arts créatifs

M^{me} le Maire fait part d'une demande de l'association A.B.T.L. sollicitant la gratuité de la salle des fêtes durant le week-end des 18 et 19 octobre 2025 pour le salon Lez'Arts créatifs.

Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

7) Renouvellement de la Convention Territoriale Globale 2026-2029

Considérant l'ensemble de ces éléments exposés en séance,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : Approuve les conditions générales concernant la mise en œuvre de la Convention Territoriale Globale avec la Caisse d'Allocation Familiale, et les thématiques des fiches actions proposées (contenu détaillé des actions en cours de travail avec les pilotes) notamment les fiches actions telles que présentées,

Autorise Madame le Maire, ou son représentant, à signer la Convention Territoriale Globale, ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la

présente délibération.

8) Dinan Agglomération : Rapport d'activités et de développement durable 2024

M^{me} le Maire informe le Conseil Municipal que Dinan Agglomération a adressé son rapport d'activités 2024. Le rapport est mis à disposition du public en mairie et il est consultable sur le site internet de Dinan Agglomération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : Prend acte du rapport d'activités et de développement durable de Dinan Agglomération pour l'année 2024.

9) Affaires diverses

1) Elections municipales

M^{me} le Maire informe l'assemblée qu'elle ne se représentera pas aux élections municipales de 2026.

2) Sentiers

Sandrine DUPAS rappelle que les deux circuits « les 4 Douets » et « Les Mézières » balisés en 2024 ont été labellisés par la Fédération française de randonnées. Le 3^e circuit « Le Brus'Tour » est en cours de labellisation.

RECENSEMENT 2026 :



Dans le cadre du **recensement de la population qui se déroulera DU 15 JANVIER AU 14 FÉVRIER 2026**, la commune de BRUSVILY a recruté 2 agents recenseurs.

Ces 2 agents recenseurs se présenteront à votre domicile. Merci de leur réserver le meilleur accueil.

En cas d'absence du domicile, l'agent recenseur laissera un avis de passage dans la boîte aux lettres afin de convenir d'un rendez-vous pour remettre les documents nécessaires.

Répondre par internet est la manière la plus simple de se faire recenser. Les agents recenseurs se présentent chez les personnes à recenser pour leur remettre une notice sur laquelle figurent leurs identifiants de connexion au site **le-recensement-et-moi.fr**. Elles peuvent ainsi répondre au questionnaire en ligne.

La réponse aux questionnaires du recensement est obligatoire.

Infos générales

TRAVAUX BRUYANTS

RAPPEL

RAPPEL DES HORAIRES AUTORISÉS POUR LES TRAVAUX BRUYANTS

Arrêté du 15 mai 2024 modifié portant réglementation des bruits de voisinage dans le département des Côtes-d'Armor - Direction des relations avec les collectivités territoriales

ne pas utiliser, pour des travaux de bricolage et de jardinage, des appareils bruyants en dehors des horaires suivants :

- DU LUNDI AU SAMEDI DE 9 HEURES À 12 HEURES ET DE 14 HEURES À 20 HEURES.
- LES DIMANCHES ET JOURS FÉRIÉS DE 10 HEURES À 12 HEURES.

NOUVEAUX ESPACES SANS TABAC

Le Gouvernement a étendu cet été (décret du 27 juin 2025) l'interdiction de fumer à de nouveaux espaces extérieurs :

- Parcs et jardins publics
- Plages pendant la saison balnéaire
- Zones affectées à l'attente des voyageurs
- Espaces non couverts des bibliothèques et des équipements sportifs

Et, depuis le 23 juillet 2025, aux abords immédiats des établissements scolaires, des établissements destinés à l'accueil, à la formation ou à l'hébergement des mineurs, des bibliothèques et équipements sportifs, aux horaires d'ouverture, dans un périmètre d'au moins 10 mètres (arrêté du 21 juillet 2025).

POUR RAPPEL,

l'interdiction de fumer était déjà en vigueur : dans les lieux fermés, les moyens de transport collectifs, les espaces non couverts des établissements scolaires et des établissements destinés à l'accueil, la formation ou l'hébergement des mineurs, les aires de jeux, les bois et les forêts.

La mise en place de ces espaces extérieurs sans tabac constitue une mesure dont l'efficacité est scientifiquement prouvée pour protéger la santé publique, et plus particulièrement celle des jeunes générations, des effets nocifs du tabac. Les espaces sans tabac permettent d'encourager l'arrêt du tabac, de prévenir l'exposition au tabagisme passif, de dénormaliser la consommation de tabac et de protéger l'environnement.

30

MOBILITÉ SUR LE TERRITOIRE

Depuis le 1^{er} septembre, le réseau **Dinamo!** s'est agrandi !

4 NOUVELLES LIGNES GRATUITES SONT PROPOSÉES, POUR DES SERVICES RÉGULIERS TOUTE L'ANNÉE, Y COMPRIS PENDANT LES VACANCES SCOLAIRES ET L'ÉTÉ.
POUR BRUSVILY, LA LIGNE 7 (EX-LIGNE 16) : BROONS <> DINAN, VIA SAINT-CARNÉ ET LE HINGLÉ

**Arrêt devant la mairie.
Les horaires y sont affichés.**

Les véhicules du réseau sont accessibles aux Personnes à Mobilité Réduite.

Un moyen pratique, économique et écologique de vous déplacer !

DINAMO!

DINAN
AGGLOMÉRATION

Pour tout renseignement :

<https://www.dinan-agglomeration.fr/au-quotidien/transports-et-mobilites/le-reseau-dinamo/dinamo-urbain/>

L'agence DINAMO, située Place du 11 novembre 1918 (à proximité de la gare SNCF).

HORAIRES :

les lundi, mardi, jeudi
et vendredi de 8h à 12h00 et de 14h à 17h
pour vous renseigner.

Elle est joignable au 02 96 39 92 39 et par mail
à l'adresse suivante :

mobilites@dinamo.bzh

• Infos générales

INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ÉLECTORALES

LES PROCHAINES ÉLECTIONS SE DÉROULERONT LES DIMANCHES 15 ET 22 MARS 2026, IL S'AGIT DES ÉLECTIONS MUNICIPALES.

Pour vous inscrire, vous pouvez soit compléter le formulaire papier disponible en mairie soit le faire directement en ligne :

sur www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16396.

Dans les deux cas, vous devrez être en possession d'un justificatif de domicile et de votre carte d'identité.

Pour ces élections, la date limite d'inscription sur les listes électorales est fixée au vendredi 6 février 2026.

ATTENTION, EN LIGNE, LA DATE LIMITE D'INSCRIPTION EST FIXÉE AU MERCREDI 4 FÉVRIER 2026.

La 1^{ère} inscription des jeunes qui atteignent 18 ans est automatique. Vous pouvez prendre contact avec la mairie pour vous en assurer.

Tous les nouveaux inscrits recevront leur carte électorale avant le scrutin.

LE RECENSEMENT CITOYEN

Le recensement citoyen est obligatoire et doit être fait dans les 3 mois qui suivent le 16^e anniversaire permettant ainsi :

- d'obtenir une attestation de recensement ;
- d'être convoqué à la Journée défense et citoyenneté (JDC) ;
- d'être inscrit automatiquement à 18 ans sur les listes électorales.

L'ATTESTATION DE RECENSEMENT PERMET DE S'INSCRIRE À UN EXAMEN (BREVET D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES, BACCALAURÉAT, ETC.) OU UN CONCOURS ADMINISTRATIF EN FRANCE AVANT L'ÂGE DE 18 ANS.

Le recensement peut être effectué à la mairie de la commune d'habitation ou en ligne en se munissant de :

- la carte nationale d'identité ou passeport valide ;
- du livret de famille à jour ;
- d'un justificatif de domicile (dans le cas d'une inscription en mairie uniquement).

En cas d'absence d'une personne mineure, l'un des parents peut effectuer le recensement.

Enfin, jusqu'à l'âge de 25 ans, il est nécessaire de déclarer tout changement de situation (déménagement, mariage, enfant, situation professionnelle...) à son centre du service national et de la jeunesse (CSNJ), par mail, par internet ou par courrier.



**BIENTÔT 16 ANS !
PENSEZ AU RECENSEMENT
C'EST OBLIGATOIRE**

Vie Associative •

ASSOCIATION TCHOUPI

Tchoupi a redémarré l'année, en compagnie des petites plum'.

Des activités manuelles sont proposées toutes les semaines pour la vingtaine d'enfants qui y participent.

Une sortie au grand aquarium de St Malo a été organisée en octobre pour le plus grand bonheur de ces petits boutchoux.

Nous souhaitons la bienvenue à Luis, Théïs, Antoine, Aylée, Axelle.

Et une bonne rentrée scolaire en début d'année 2026 à Thaïs et Eden.

Toute l'équipe de Tchoupi vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année.



LA PREMIÈRE ÉDITION DE LA « GENTLEMEN ALAIN NOGUES » A RÉUNI 80 ÉQUIPES SOIT 160 COUREURS.

C'est un succès sur le plan sportif et au point de vue de l'organisation. Si le duo morbihannais vainqueur, a réalisé une moyenne de 46 km/h sur les 20 km de ce contre la montre, d'autres sont venus avec la volonté de réaliser l'épreuve en famille ou entre copains... À chacun son défi en quelque sorte !

Parmi les spectateurs, nous avons eu le plaisir de remarquer Bernard Hinault venu en voisin, ou encore Marc Gomez, un ancien champion de France, vainqueur de Milan - San Rémo.

Quant à Arnaud Gérard, Brusvillien d'adoption, et champion du monde junior, associé à son fils Jules sur cette épreuve, il a dû s'employer pour ne pas être rejoint par le duo féminin formé par son épouse et sa sœur...



La soirée Paella qui clôturait la fête a réuni 130 convives.

L'amicale cyclo remercie ses 100 bénévoles, ses partenaires, et la municipalité de BRUSVILLY pour son étroite collaboration...





L'Amicale Laïque des écoles de Brusvily Plumaudan vous présente le nouveau bureau de droite à gauche

Anne Sophie Valable Co-Trésorière, Elodie Lecutiez Co-Trésorière, Natalie Courgeon Co-présidente, Camille Heuze Co-Secrétaire, Angélique Delamotte Co-Secrétaire, et au centre Marion Verardo Co-présidente.

Pour l'année scolaire 2024-2025, nous avons proposé diverses actions telles que, **la vente de saucissons sec, de brioches, de sapins de Noël, de galette des rois, de gâteaux bijoux, de chocolat de Pâques, vente de torchons et les photos de vos enfants.**

Nous avons aussi organisé le repas de la soirée années 80, le goûter de Noël, le marché de Noël, la distribution du vin chaud, le loto, la benne à ferraille, le vide grenier, la kermesse et avons participé aux Brus'Folies.

CETTE ANNÉE NOUS REPROPOSONS L'ENSEMBLE DE CES ACTIONS, QUI PERMETTENT D'AIDER LES ÉCOLES DANS LEURS DIVERSES DÉPENSES :

POUR L'ÉCOLE DE BRUSVILY :

- > **Chèque Noël** : 250 €
(50 € par classe et garderie)
- > **Abonnement Livres** : 320 €
- > **Cinéma et transport, spectacle, draisienne** : 2 100 €
- > **Sortie aquarium** : 1 215 €

POUR L'ÉCOLE DE PLUMAUDAN :

- > **Chèque Noël** : 300 € (50 € par classe et garderie)
- > **Cinéma et transport, spectacle** : 3 176 €
- > **Abonnement livres** : 180 €
- > **Sans oublier le baptême de l'air des CM²** très attendu en fin d'année.

Nous remercions tous les membres du bureau et tous les bénévoles car sans vous nous ne pourrions pas organiser toutes ses actions et permettre aux enfants de faire des activités.

Merci aussi aux mairies de Brusvily et de Plumaudan pour leurs subventions et leurs prêts de salles des fêtes.

Et merci à vous tous qui participez. Nous comptons sur vous.

Le bureau de l'ALBP

**Pour nous contacter : albp22@yahoo.com
ou sur notre page Facebook
Amicale Laïque Brusvily Plumaudan**

ABTL

Après 2 mois de vacances bien méritées, l'ABTL a repris ses activités.

Nous avons commencé le jeudi 4 septembre par notre **REPAS GRILLADES** habituel au terrain des sports de Brusvily. Ce repas préparé et servi par notre équipe de bénévoles s'est déroulé dans la bonne humeur et dans une ambiance estivale car le soleil était bien présent. Tous nos adhérents (anciens et nouveaux), **90 inscrits**, étaient contents de se retrouver. Un petit loto entre le fromage et le dessert a bien amusé l'assistance et ensuite l'après-midi s'est terminé, pour certains, par des jeux, belote, palets, scrabble.....



35



Le week-end des 11 et 12 octobre nous avons laissé la place au **THÉÂTRE**. **LES KIKI'FARCES** ont joué une pièce de Vivien Lhéraux « **As-tu des cacahuètes ?** » colorée et délirante elle a fait l'unanimité du public venu nombreux.



Vie Associative •

ABTL

Suite...THÉÂTRE, LES KIKA'FARCES



36



THÉÂTRE, LES KIKA'FARCES



Le week-end des 18 et 19 octobre c'est avec un très grand plaisir que nous avons organisé à la Salle des Fêtes le 9^{ÈME} SALON « LEZ'ARTS CRÉATIFS ».

Cette année nous avons reçu 24 exposants, tous ayant une spécialité très différente les uns des autres. Ils nous ont fait découvrir que de leurs mains d'artistes, ce que nous donne la nature (les végétaux), la terre, le métal, le bois, le cuir, la perle, le fil qu'il soit de coton, de soie ou de laine, le carton, le verre, le crayon et le pinceau avec ses couleurs, se transforment seuls ou assemblés en œuvre d'art. Le vernissage, qui a rassemblé une centaine de personnes, a été un grand moment d'échange entre exposants et invités. **Le public venu nombreux (350 entrées)** est reparti enchanté après avoir voté pour l'œuvre qui l'avait le plus marqué.

LE SALON S'EST TERMINÉ APRÈS AVOIR PROCÉDÉ AU TIRAGE AU SORT DES 3 PREMIERS PRIX DU PUBLIC.

Les trois artistes récompensés pour leur œuvre :
Julien FAISANT reçoit le 1^{er} prix, **Bernard HAMOURY** le 2^{ème} prix, **Laurence TOUTAIN** le 3^{ème} prix.



Nos 24 exposants sont repartis enchantés et n'ont pas tari d'éloges pour notre organisation et le dévouement de toute l'équipe de bénévoles qui s'est dévouée pour que tout soit parfait pendant ces 2 journées.

LES RENDEZ-VOUS DE L'ABTL POUR LA FIN D'ANNÉE 2025

VENDREDI 7 NOVEMBRE un concours de belote

SAMEDI 22 NOVEMBRE l'Assemblée Générale de l'Association suivie d'un repas

JEUDI 18 DÉCEMBRE le Goûter de Noël de l'Association

VENDREDI 19 DÉCEMBRE une sortie déjeuner spectacle cabaret à Muzillac (56)*

ET POUR 2026

JEUDI 15 JANVIER 2026 la Galette des Rois de l'Association

LUNDI 9 MARS le concours de belote

SAMEDI 25 AVRIL le repas de l'ABTL

JEUDI 18 JUIN pour clôturer la saison un repas grillades

Je vous rappelle que l'ABTL propose aussi un certain nombre d'activités ouvertes à tous, que vous soyez de Brusvily ou des communes environnantes du secteur de Dinan.

LES JEUDIS APRÈS-MIDI RÉCRÉATIFS ont repris dans la nouvelle salle près de l'école et c'est environ une trentaine de personnes qui s'y retrouvent pour jouer à la belote, triomino, scrabble.... Et papoter !

LES MERCREDIS APRÈS-MIDI, DANS LA SALLE PRÈS DE L'ÉCOLE, PLACE AU TRICOT, CROCHET... et c'est une douzaine de personnes qui se retrouvent pour apprendre ou découvrir de nouveaux points, dans une ambiance chaleureuse.

Serge, Joëlle et les autres vont attendre au parking de la Salle des Fêtes les mercredis et vendredis après-midi pour **UNE ACTIVITÉ QUE BEAUCOUP DE PERSONNES AIMENT, TOUT EN MARCHANT ELLE PERMET AUX UNS ET AUX AUTRES DE FAIRE CONNAISSANCE POUR CERTAINS, DE SE RETROUVER ENTRE AMIS POUR D'AUTRES ET LES QUELQUES KILOMÈTRES FAITS PARAÎSSENT BIEN COURTS PARFOIS... ATTENTION LES RETARDATAIRES : DÉPART À 14H PRÉCISES**

LES SAMEDIS C'EST UNE ACTIVITÉ EXTÉRIEURE QUI OCCUPE BIEN NOS APRÈS-MIDIS, LE PALET, nous sommes environ une quinzaine à nous retrouver sous le préau du terrain des sports, l'ambiance est sympa et le rire est souvent là, eh oui il y a quelques « loupés » dans les lancers. L'hiver approchant nous ne jouerons que les jours où les températures ne seront pas trop basses...

POUR LES AMATEURS D'ÉCHECS DÉBUTANTS OU CHEVRONNÉS n'hésitez pas à contacter Daniel, il s'ennuie et aimerait donner des cours mais aussi jouer, pas facile de le faire seul. **Appelez-le au 06 61 73 21 46,** Il se fera un plaisir de vous rencontrer et d'en discuter avec vous. N'hésitez plus.

UNE NOUVELLE ACTIVITÉ NOUS EST PROPOSÉE PAR FRANCINE, ELLE SOUHAITE CRÉER UN ATELIER DE PEINTURE au sein de l'Association afin de donner des cours, **huile et acrylique, pour adultes de tous niveaux.** Pour tous ceux qui sont intéressés vous pouvez la **contacter au 06 13 15 26 63 ou par mail : francinevaise@sfr.fr**

Nous proposons également des sorties d'une journée, transport + repas + visite de sites ou spectacle, pour adhérents et non adhérents.

LA SORTIE DU 19 DÉCEMBRE :
déjeuner spectacle cabaret à Muzillac
est ouverte à tous adhérents ou non

Si vous souhaitez connaître l'Association n'hésitez pas à nous contacter, notre adresse mail abtl.brusvily@gmail.com

ou

Venez à notre rencontre à la Salle près de l'école (Algéco Jaune à côté du Soccer) nous y sommes les mercredis après-midi et les jeudis après-midi.

Je vous dis à très bientôt.

Monique BOULAU
Présidente de l'Association Brusvily Temps Libre (ABTL)

CALENDRIER DES FÊTES 2026

JANVIER	15	GALETTE DES ROIS	ABTL
	17	VOEUX DU MAIRE	Municipalité
	30	CONCOURS DE BELOTE	Comité des Fêtes
FÉVRIER	28	REPAS	Société de chasse
MARS	7	REPAS À EMPORTER (COUSCOUS)	ASB GYM
	9	CONCOURS DE BELOTE	ABTL
	14	REPAS DES ÉCOLES	Amicale Laïque
	21	SOIRÉE ANNÉES 80	ENORA
	22	POULETS GRILLÉS À EMPORTER	ASBB
	27-28-29	BENNE À FERRAILLES	Amicale Laïque
AVRIL	25	REPAS	ABTL
MAI	30	REPAS	Les cavaliers du Guinefort
JUIN	3	SPECTACLE DE CIRQUE	
	7	VIDE GRENIER	Comité des Fêtes
	13-14	KERMESSE ECOLE	Amicale Laïque
	18	GRILLADES	ABTL
JUILLET	5	RANDO CYCLOS	Cyclos
	-	FEU D'ARTIFICICE DU 14 JUILLET (DATE À DÉFINIR)	Municipalité
	26	RANDO GOURMANDE	Comité des Fêtes
SEPTEMBRE	5	TOURNOI DE PÉTANQUE	ASBB
	10	GRILLADES	ABTL
OCTOBRE	3	REPRÉSENTATION THEATRE	ABTL
	4	REPRÉSENTATION THEATRE	ABTL
	10	BALADE MOTO	ENORA
	11	POULETS GRILLÉS À EMPORTER	ASBB
	17	AG ET REPAS	ABTL
	24	GENTLEMEN	Cyclos
NOVEMBRE	6	CONCOURS DE BELOTE	ABTL
	11	CÉRÉMONIE DU 11/11	Municipalité
		REPAS DES AINÉS	Municipalité
DÉCEMBRE	14	CONCOURS DE BELOTE	Cyclos
	17	GOÛTER DE NOËL	ABTL
	18	ARBRE DE NOËL	Municipalité
	31	RÉVEILLON	Eric Thomas



RÉSOLUTIONS DE DÉBUT D'ANNÉE !

- Déposez vos ampoules et piles usagées dans les centres de collecte (supermarché, déchetterie, et pour les piles à la mairie de Brusvily où un bac est prévu à cet effet).

A SAVOIR :

UNE PILE JETÉE POLLUE 400 LITRES D'EAU ET 1M3 DE TERRE PENDANT 50 ANS.

- Débrancher vos appareils électriques (cafetière, box, ordinateur) le soir.
- Ne pas laisser vos chargeurs branchés à vide ;

TOUT CELA CONSOMME DE L'ÉNERGIE !

D'après l'ADEME, la puissance totale des veilles cachées dépasse souvent 50 watts, ce qui représente plus de 80 € par an.

- Installer un pommeau de douche à débit réduit permet d'économiser 15% de sa consommation d'eau chaude sans ressentir vraiment de différence.

INFORMATION SUR VOTRE LAVE-LINGE

- Aujourd'hui, les lave-linges sont devenus plus efficaces sur leur qualité de lavage, l'essorage, atteignant 1800 t/m pour les plus performants.
- Il suffit actuellement de 45 litres d'eau pour effectuer 1 lavage (coton 60°C).

On peut se passer du prélavage très souvent (à réserver pour le linge très sale ou taché)

Pour le linge très sale, préférez un cycle à 60°C avec prélavage au lieu d'un programme à très haute température (90°C).

>>>> RAPPEL	Conso moyenne : 1,5 KWh	> 0,41 €
	+ Soit 50 l x 0,006 € d'eau	> 0,30 €
	+ Coût moyen en lessive	> 0,40 €
	Coût moyen d'un lavage	1,11€ soit moins qu'un timbre-poste

Sans comptabiliser l'amortissement de l'appareil

Sur les bases suivantes : 1 KWh = 0,27€ ; 1 m³ eau = 6€ (assainissement compris)

INFORMATION SUR VOTRE LAVE-VAISSELLE

Aujourd'hui, un lave-vaisselle se contente au maximum de **15 litres d'eau**. Certains modèles actuels arrivent même aujourd'hui à **6 litres** soit une consommation divisée environ par **10 en près de 40 ans**.

COMPARATIF DU COÛT D'UTILISATION DU LV DE 12 COUVERTS :

LV 12 COUVERTS		VAISSELLE À LA MAIN	
Eau (10 l)	0.06 €	Eau (70 l)	0.42 €
Energie (1 KWh)	0.27 €	Energie (4.8KWh)	1.29 €
Produit lavage	0.13 €	Lessive	0.18 €
Produit rinçage	0.03 €	Accessoires	0.07 €
Sel régénérant	0.03 €		
TOTAL	0.52 €	TOTAL	1.96 €

Sur la base de calculs :
le KWh = 0,27 € moyenne
& Prix moyen du m³ = 6 €
soit 0,006 € le litre.

CONSEILS D'UTILISATIONS DU LV :

Il est recommandé de :

- Vider toujours le panier inférieur d'abord
- Nettoyer régulièrement TOUS les filtres du LV, les joints de porte, les bras,
- Contrôler régulièrement le niveau du pot à sel & du rinçage (si pas de voyants)
- Effectuer 1 ou 2 fois par an un nettoyage à vide à température élevée pour éliminer les graisses
- Ouvrir le LV environ 5 à 10 mn après la fin du cycle pour améliorer le séchage.

Pancakes

pour 4 personnes

INGRÉDIENTS :

- 250g de farine
- 30g de sucre
- 1 sachet de levure
- 65g de beurre
- 1 pincée de sel
- 2 œufs
- 30cl de lait



PRÉPARATION :

- 1 : Faire fondre le beurre
- 2 : Dans un saladier mélanger la farine, la levure et le sucre, creuser un puits au milieu pour y mettre les œufs, mélanger le tout.
- 3 : Incorporer le beurre fondu et délayer progressivement avec le lait.
- 4 : Laisser reposer 1h au frigo.
- 5 : Cuire dans une petite poêle huilée et chaude, comme des crêpes.

Déguster !

ASTUCE : Pour ne pas mettre de beurre dans cette préparation, le remplacer par la même quantité de compote. Le moelleux est assuré malgré ce changement.



Crème Caramel au beurre salé

INGRÉDIENTS :

- 240g de sucre semoule
- 50 ml d'eau
- 100g de beurre salé
- 150ml de crème

PRÉPARATION :

Faire fondre le sucre dans l'eau. Ajoutez le beurre dès que le sucre est dilué. Faites bouillir sans mélanger pour obtenir un caramel juste roux.

Hors du feu, ajoutez la crème en remuant vivement pour avoir une consistance homogène. (vous pouvez également ajouter 50g de chocolat pour un goût chocolaté).

Faites bouillir doucement quelques minutes pour obtenir une consistance crémeuse comme du miel liquide.

Mettez en pot et laissez refroidir. Garnissez vos crêpes, vos pancakes ou des pommes légèrement compotées.



VÉRONIQUE BENON

MOSAÏQUE



« Je voudrais changer les couleurs
du temps, Changer les couleurs du monde... ».

Guy Béart

A Brusvily NATURELLEMENT, il y a un joli petit jardin bien caché derrière la mairie.
Jusqu'à présent, si on ne le savait pas, on pouvait passer à côté sans le voir.



C'était sans compter sur les Mosaïstes
Déchaînés qui sévissent depuis
quelques temps dans le centre bourg...



42

PETITE BOULE DE MOSAÏQUE

PETIT APPEL

Je me plaisais
bien là, depuis un
an, devant l'entrée
de la bibliothèque
et du jardin...
Quelqu'un m'a
mystérieusement
déplacée en Juin...
J'aimerais bien
revenir... »



Mur gris et moche...
Où la couleur espère une ouverture...
Si on essayait,
Avec quelques tesselles, d'
indiquer la bonne direction ?
Quelques bouts de vaisselle,
Un brin de déraison...
Et c'est parti pour l'aventure...



Lors des Brus'folies, un ATELIER PARTICIPATIF DE MOSAÏQUE a été proposé, ce qui a permis de réaliser une fresque signalétique.



C'EST PAR ICI

...

•

•

•

•

•

•

•

•

•

Les petites mains de Maé et de Axel (9 ans) ont fait des merveilles, et d'autres amateurs de passage, petits ou grands, ont pu y apporter leur touche personnelle. Le mur moche a été nettoyé, et la fresque collective a pu y être apposée.

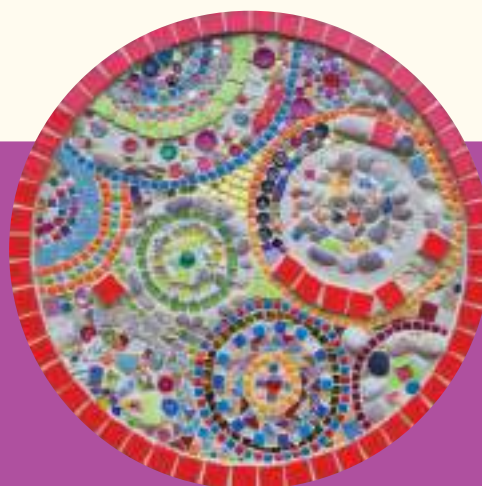
Désormais, vous ne pourrez plus ignorer qu'il existe, derrière la mairie... ...un p'tit coin d'paradis...



Si vous souhaitez participer à l'aventure, un ATELIER DE MOSAÏQUE est proposé en libre accès à la bibliothèque « L'encre des mots », aux heures d'ouverture.

Des ATELIERS PONCTUELS pourront avoir lieu en fonction des demandes. Renseignements à la bibliothèque

• • • • •



En Diverso

Focus sur...



LOUANN LABBÉ / BMX

Lors du dernier bulletin municipal, nous vous avons présenté Louann LABBE, championne départementale de BMX.

Louann continue son parcours avec encore de beaux résultats !



- 1^{ère} au championnat des Côtes d'Armor
- 1^{ère} de la coupe départementale
- Vice-championne de Bretagne
- 1^{ère} de la coupe de Bretagne
- 1^{ère} du championnat de Bretagne de Pump Track
- 1^{ère} inter région nord/ouest 10 ans
- 9^{ème} du trophée de France !

Avec ses résultats aux inter-régions, elle s'est qualifiée au Championnat du monde, qui avait lieu à Copenhague, l'été dernier. Elle a terminé 24^{ème} !

Bravo Louann !

THÉO MÉAL / CYCLISME

En décembre 2020, nous vous avons présenté Théo MEAL, Champion Départemental junior de cyclisme sur route.

Il avait alors 18 ans !
L'année suivante il intégrait un club de national 2, le Team Bricquebec Cotentin dans la Manche.



Nous avons voulu savoir ce qu'il était devenu depuis 2020, et voila ce qu'il nous a confié :
« **Le vélo, une passion, 13 années de compétitions !** »

Après un début au club du Guinefort au Hinglé, je rejoins en 2021 le **Team Bricquebec Cotentin pour 4 années en catégorie « espoir »**, où je gagne 2 victoires à Montpinchon en Normandie.

Et puis, cette saison 2025 j'ai intégré le club de « **Dinan Sport Cycling** » en national 1, catégorie « Elite ».

J'ai concouru de grandes courses, entre autres :

- **LE TOUR DU LOIR ET CHER, 5 jours, 200 km/jour, classe 2 UCI**, avec les équipes continentales pro.
- **Le tour de l'Eure et Loir : 6^{ème} d'une étape**
- **Les boucle de l'Artois, le nord... les pavés !**
- **L'Estivale Bretonne.**

Efforts constants, souvenirs mémorables.

Aujourd'hui le club de Dinan n'existe plus. Cela dit, je suis heureux d'avoir vécu tous ces bons moments, et aussi, je souhaite remercier toutes les personnes qui m'ont fait confiance, encadré et encouragé tout au long de ce parcours, sans oublier mes amis et ma famille.

Maintenant, je me consacre principalement à mon travail « **CTCOM** », atelier de personnalisation de textile pour les entreprises, associations et autres. Nous réalisons du textile brodé ou floqué.

Théo Méal.